

APPEL À
PROJETS

Relation
SCIENCE-SOCIÉTÉ
PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**
PROGRAMME D'EXCELLENCE I-SITE

Cet AAP inédit s'inscrit dans une stratégie de diffusion de la recherche générée sur notre territoire et de ses enjeux, notamment auprès d'un public jeune ou scolaire (primaire à lycée).

OBJECTIF

Le présent AAP vise le soutien d'actions innovantes destinées spécifiquement à un public jeune ou scolaire avec pour objectif principal de dynamiser les initiatives de partage des savoirs, les dialogues, méthodes, résultats, enjeux et questionnement autour des thèmes scientifiques.

Les projets de culture scientifique proposés (expositions, discussions, ateliers scientifiques, jeux de plateaux, carnets pédagogiques, œuvres multimédia ...) devront s'appuyer sur des résultats de recherche, savoirs et/ou savoir-faire récemment générés par la porteuse/le porteur de projet ou son équipe. Des dispositifs proposés au service de l'égalité des chances (publics « éloignés » des sciences) pour faciliter l'accès aux formations de l'enseignement supérieur seront encouragés.

Les services de culture scientifique de l'Université de Montpellier pourront assurer un soutien des projets sélectionnés sur les points suivants : mise en relation avec des acteurs et événements du réseau Régional de culture scientifique, conseil en médiation scientifique, diffusion, communication et relations de presse si besoin.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

-  Frais de fonctionnement et achat de consommables justifiable en comptabilité analytique.
-  Frais d'investissement, achat de matériel.
-  Gratification de stagiaires – Service civique.
-  Prestations de services directement en lien avec le projet (prestations graphiques ou multimédia, Fablab, muséologie, reprographie, animation (par ex : le chercheur co-conçoit le dispositif d'animation et une association de CS assure la partie animation en face public)
-  Ressources humaines, dépense de personnel non-permanent embauché par l'Université ou de manière exceptionnelle par une tutelle de l'unité de recherche partenaire (vacations étudiant, missions complémentaires d'enseignement ...).

PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

-  Nature du contenu scientifique en lien avec les thématiques de recherche du ou des porteurs de projet
-  Adéquation actions/publics ciblés
-  Faisabilité de la mise en œuvre et partenariats mis en place
-  Originalité/innovation des modes de médiation envisagés, dimension transdisciplinaire
-  Impact global envisagé sur la période de mise en œuvre des actions (effectifs, types de publics, qualité de l'interaction)
-  Impact du projet en terme de visibilité et de rayonnement de l'Université

Rappel : les frais de gestion de laboratoire ne sont pas éligibles

● BUDGET ALLOUÉ À CET AAP :

50 K€ en deux campagnes (automne 2022 & automne 2023) - Les aides seront plafonnées à 4 K€ par projet.

● MODALITÉ DE SOUMISSION :

Les projets sont soumis au format pdf selon le modèle joint.

● DURÉE MAXIMALE DU PROJET :

2 ans

COMMISSION D'ÉVALUATION

Présidée par la VP déléguée à la relation Science-Société et composée de la directrice de la DCSPH, des deux responsables des services de CS rattachés à cette direction, d'un membre de la CR UM, d'un représentant d'Institut Agro, d'ENSCM, et d'experts extérieurs (2 env.).

Calendrier prévisionnel de la première campagne

- ▲ Lancement/ouverture de l'AAP : 5 octobre 2022
- ▲ Date limite de dépôt des propositions : 2 novembre 2022 (23h) Comité d'évaluation : novembre 2022
- ▲ Décision du COMIS : 6 décembre 2022
- ▲ Démarrage des projets : janvier 2023 (pour 2 ans maximum)

Calendrier prévisionnel de la seconde campagne

- ▲ Octobre-décembre 2023

Nous attirons votre attention sur la nécessité de favoriser la parité entre les femmes et les hommes dans le cadre des appels à projets I-SITE

